

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC
DE LOTBINIÈRE TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2023, À 19 H 30 HEURES À
SAINT-APOLLINAIRE

Sont présents à cette séance :

Saint-Janvier-de-Joly / Bernard Fortier
Dosquet / Yvan Charest
Laurier-Station / Huguette Charest
Lotbinière / Jean Bergeron
N.D.S.C.D'Issoudun / Annie Thériault
Saint-Agapit / Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly/Louis-Gabriel Bélanger, maire suppléant
Saint-Apollinaire / Jonathan Moreau
Sainte-Agathe-de-Lotbinière / Gilbert Breton
Sainte-Croix / Stéphane Dion
Saint-Édouard-de-Lotbinière / Denise Poulin
Saint-Flavien / Normand Côté
Saint-Gilles / Robert Samson
Saint-Narcisse-de-Beaurivage / Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage / Samuel Boudreault
Saint-Sylvestre / Nancy Lehoux
Val-Alain / Daniel Turcotte

Sont absents à cette séance :

Leclercville / Denis Richard
Saint-Antoine-de-Tilly / Richard Bellemare

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Daniel Turcotte, préfet et maire de Val-Alain. Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

191-09-2023

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres conviennent avoir reçu l'ordre du jour. Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - RENCONTRES

03.01 - Rencontre avec Monsieur Steeve Fortin, Sergent directeur de poste MRC de Lotbinière - Annonce aux maires

03.02 - Rencontre avec Mesdames Judith Riopel, Carrefour Emploi Lotbinière, et Manon Laliberté, service aux entreprises de la MRC - Programme d'appui aux collectivités

03.03 - Rencontre avec Madame Karine Vachon, directrice générale - OBV du Chêne

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 12 juillet 2023

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil du 7 septembre 2023

04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif spécial du 17 août 2023

04.04 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 30 août 2023

04.05 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 8 septembre 2023

05 - AFFAIRES COURANTES

05.01 - Administration générale

05.01.01 - Calendrier des réunions du conseil de la MRC de Lotbinière en 2024

05.01.02 - Opérateur de balance (LET de la MRC de Lotbinière) - Dotation

05.02 - Législation

05.03 - Développement

05.03.01 - FRR volet 1 - Suivi

05.03.02 - FRR volet 2 - Suivi

05.03.03 - FRR volet 3 - Suivi

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- 05.03.04** - FRR volet 4 - Résumé des demandes d'aide en traitement et projets vitalisations retenues en Lotbinière
- 05.03.05** - Hydro-Québec - Appel d'offres pour l'acquisition de 1500 MW d'énergie éolienne
- 05.03.06** - Demande de la municipalité de Sainte-Croix - Appui au projet de réfection du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix
- 05.03.07** - Demande de la municipalité de Laurier-Station - Appui au projet de réfection du Complexe récréatif de Laurier-Station
- 05.03.08** - MADA volet 2 - Nouvel appel de projets
- 05.04** - Promotion et développement économique
 - 05.04.01** - Politique d'investissement - Adoption
 - 05.04.02** - FLS - Réinvestissement (discussion)
 - 05.04.03** - Accès entreprise Québec (AEQ) - Signature de l'avenant 2
 - 05.04.04** - Chambre de commerce de Lotbinière - Partenariat 2023-2028
- 05.05** - Hygiène du milieu
 - 05.05.01** - Modernisation de la collecte sélective - Suivi
 - 05.05.02** - STRATZER - Offre de services professionnels complémentaire – Rédaction de l'entente - Suivi
 - 05.05.03** - SPEDE - Rapport 2022
 - 05.05.04** - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles - Déclaration des tonnages — Redistribution 2023
 - 05.05.05** - Tarification 2024 du Lieu d'enfouissement technique
- 05.06** - Sécurité publique
 - 05.06.01** - Motion de remerciement à Monsieur Steeve Fortin
- 05.07** - Transport / Réseau routier
 - 05.07.01** - PADTC - Reddition de compte 2022 - Suivi
- 05.08** - Tourisme et culture
 - 05.08.01** - Programme de contributions pour la sécurité nautique du Gouvernement du Canada (PCSN) - Dépôt de projet
 - 05.08.02** - Entente de développement culturel (EDC) - Renouvellement
- 06** - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

07.02 - Avis de conformité au schéma d'aménagement pour une demande à la CPTAQ du MTMD (reconstruction du pont P-04216, enjambant la rivière Henri, sur le 3e-et-4e rang Ouest, à Saint-Janvier-de-Joly)

07.03 - Avis de conformité au schéma d'Aménagement - Demande à la CPTAQ afin de dévier un cours d'eau à Sainte-Croix

07.04 - Entrée en vigueur du règlement 341-2023 - modifiant le RCI

07.05 - Demande de prolongement d'un îlot déstructuré à Val-Alain (îlot no 33070-02-A)

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.01 - Campagne achat local

10.02 - Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 - Ouverture des appels à projets des volets B et C

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

03 - RENCONTRES

03.01 - Rencontre avec Monsieur Steeve Fortin, Sergent directeur de poste MRC de Lotbinière - Annonce aux maires

Monsieur Steeve Fortin, sergent directeur du poste de police à Laurier-Station, annonce qu'il quitte ses fonctions après 29 années de service, dont 17 dans la MRC de Lotbinière en tant que membre des forces de l'ordre ainsi que comme intervenant sociocommunautaire, principalement auprès des jeunes. Il vient saluer les élus et leur exprime tout l'attachement qu'il a pour sa région d'adoption. Il précise que c'est avec un pincement au cœur qu'il quitte ses fonctions même s'il le fait avec le sentiment du devoir accompli.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

03.02 - Rencontre avec Mesdames Judith Riopel, Carrefour Emploi Lotbinière, et Manon Laliberté, service aux entreprises de la MRC - Programme d'appui aux collectivités

Madame Judith Riopel (Carrefour Emploi Lotbinière), accompagnée de Madame Manon Laliberté (MRC de Lotbinière), a présenté l'état des actions réalisées dans le cadre de l'entente triennale du Programme d'appui aux collectivités (PAC-MRC). Ne restant qu'une année à l'entente (1^{er} novembre 2023 au 30 octobre 2024), elles ont attiré l'attention des maires sur l'augmentation marquée des personnes immigrantes sur le territoire et des actions à réaliser au courant de l'année pour compléter l'entente.

03.03 - Rencontre avec Madame Karine Vachon, directrice générale - OBV du Chêne

Madame Karine Vachon, directrice générale de l'OBV du Chêne depuis déjà quelques mois, se présente auprès des membres du conseil de la MRC. Elle profite également de l'occasion pour présenter la mission de l'organisme, l'offre de services ainsi que les membres de son équipe. On rappelle que l'OBV du Chêne est responsable de la gestion du service de vidange des installations septiques au nom de la MRC.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

192-09-2023

04.01 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 12 juillet 2023

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Stéphane Dion et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 12 juillet 2023.

193-09-2023

04.02 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil du 7 septembre 2023

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Louis-Gabriel Bélanger et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil extraordinaire de la MRC de Lotbinière du 7 septembre 2023.

194-09-2023

04.03 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif spécial du 17 août 2023

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif spécial de la MRC de Lotbinière du 17 août 2023.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

195-09-2023

04.04 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 30 août 2023

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 30 août 2023.

196-09-2023

04.05 - Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion du 8 septembre 2023

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de Lotbinière du 8 septembre 2023.

05 - AFFAIRES COURANTES

05.01 - Administration générale

197-09-2023

05.01.01 - Calendrier des réunions du conseil de la MRC de Lotbinière en 2024

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le calendrier des réunions de l'année 2024 tel que déposé.

MOIS	DATE	MUNICIPALITÉ	SALLE
JANVIER	10	Saint-Flavien	Salle des Lions 16, rue des Érables
FÉVRIER	14	N.D.S.C. d'Issoudun	Salle municipale 268, rue Principale
MARS	13	Saint-Apollinaire	Centre multifonctionnel Salle 201-202 20, rue Terry-Fox
AVRIL	10	Lotbinière	Centre Chartier de Lotbinière Salle des Navigateurs 7440, rue Marie-Victorin
MAI	8	Saint-Gilles	Salle municipale 1605, rue Principale
JUIN	12	Saint-Patrice- de-Beaurivage	Salle municipale 530, rue Principale

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

JUILLET	10	Val-Alain	Centre municipal 1245, 2e rang
AOÛT	<i>Pas de séance</i>		
SEPTEMBRE	11	Saint-Sylvestre	Centre multifonctionnel Salle Desjardins 435, rue Principale
OCTOBRE	9	Dosquet	Chalet des loisirs 1A, rue Viger
NOVEMBRE	27	Saint-Édouard- de-Lotbinière	Salle municipale 2590, rue Principale
DÉCEMBRE	<i>Pas de séance</i>		

198-09-2023

**05.01.02 - Opérateur de balance (LET de la MRC de Lotbinière) -
Dotation**

Attendu la résolution no. 104-08-2023-CA autorisant la cédule d'affichage du poste d'opérateur de balance;

Attendu que ce calendrier prévoyait une période d'affichage à l'interne du 31 août au 7 septembre 2023 conformément à la convention collective en vigueur et qu'un candidat à l'interne s'est montré intéressé;

Attendu le processus de sélection et la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Normand Côté et résolu d'embaucher Monsieur Mario Bergeron à titre d'opérateur de balance (classe 2), selon les conditions prévues au contrat de travail.

05.02 - Législation

05.03 - Développement

05.03.01 - FRR volet 1 - Suivi

05.03.02 - FRR volet 2 - Suivi

05.03.03 - FRR volet 3 - Suivi

**05.03.04 - FRR volet 4 - Résumé des demandes d'aide en traitement et
projets vitalisations retenues en Lotbinière**

**05.03.05 - Hydro-Québec - Appel d'offres pour l'acquisition de 1500
MW d'énergie éolienne**

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

199-09-2023

05.03.06 - Demande de la municipalité de Sainte-Croix - Appui au projet de réfection du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix

Attendu que la municipalité de Sainte-Croix souhaite présenter une demande pour son projet de réfection du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air*;

Attendu que le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix constitue l'un des trois arénas présents sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

Attendu que le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix permet notamment la pratique de hockey sur glace, de patinage artistique, de curling et de ringuette;

Attendu que les citoyens des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière bénéficient de ces installations et peuvent participer à ces activités récréatives et sportives;

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite manifester son appui au projet de réfection du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de la municipalité de Sainte-Croix, afin que celle-ci puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air*;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu :

- que la MRC de Lotbinière appuie la demande de la municipalité de Sainte-Croix pour son projet d'agrandissement du Centre culturel et sportif au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air*;
- que la MRC de Lotbinière transmette cette résolution à la municipalité de Sainte-Croix.

200-09-2023

05.03.07 - Demande de la municipalité de Laurier-Station - Appui au projet de réfection du Complexe récréatif de Laurier-Station

Attendu que la municipalité de Laurier-Station souhaite présenter une demande pour son projet d'agrandissement du Complexe récréatif, incluant la réfection de la piscine intérieure, dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air*;

Attendu que le Complexe récréatif de Laurier-Station offre la seule piscine publique intérieure présente sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que les citoyens de l'ensemble des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière ont accès à cette infrastructure sportive, notamment les jeunes familles et les aînés;

Attendu que la MRC de Lotbinière souhaite manifester son appui au projet d'agrandissement du Complexe récréatif de la municipalité de Laurier-Station, afin que celle-ci puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air*;

Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu :

- que la MRC de Lotbinière appuie la demande de la municipalité de Laurier-Station pour son projet d'agrandissement du Complexe récréatif au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air*;
- que la MRC de Lotbinière transmette cette résolution à la municipalité de Laurier-Station.

05.03.08 - MADA volet 2 - Nouvel appel de projets

05.04 - Promotion et développement économique

201-09-2023

05.04.01 - Politique d'investissement - Adoption

Attendu que, conformément au nouveau contrat de prêt FLI signé, la politique d'investissement de la MRC doit être mise à jour;

Attendu la Politique d'investissement commune pour le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds local de solidarité (FLS-FTQ) et le Fonds Triple F présentée;

Attendu la recommandation positive du comité d'investissement de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d'adopter la Politique d'investissement commune FLI-FLS.

05.04.02 - FLS - Réinvestissement (discussion)

05.04.03 - Accès entreprise Québec (AEQ) - Signature de l'avenant 2

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

202-09-2023

05.04.04 - Chambre de commerce de Lotbinière - Partenariat 2023-2028

Attendu que la Chambre de commerce de Lotbinière (CCL) est un organisme à but non lucratif;

Attendu que la principale mission de la CCL est de rassembler le milieu des affaires en une voix forte afin de développer un environnement d'affaires dynamique, innovant et concurrentiel, tout en organisant des activités enrichissantes de réseautage, de conférences, d'ateliers et de formations;

Attendu que la CCL collabore depuis plusieurs années avec la plupart des organismes de la région de Lotbinière et plus particulièrement en étroite collaboration avec la MRC;

Attendu qu'en 2022 le conseil de la MRC avait accepté de devenir partenaire de la CCL (résolution 147-05-2022);

Attendu l'entente de partenariat pour 2023-2028 présenté, prévoyant une contribution financière annuelle de 10 000 \$ pour une durée de 5 ans;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu de signifier à la Chambre de commerce de Lotbinière que la MRC de Lotbinière souhaite devenir son partenaire et d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'entente de partenariat 2023-2028.

Payable avec l'enveloppe des projets régionaux

05.05 - Hygiène du milieu

05.05.01 - Modernisation de la collecte sélective - Suivi

05.05.02 - STRATZER - Offre de services professionnels complémentaire – Rédaction de l'entente - Suivi

05.05.03 - SPEDE - Rapport 2022

05.05.04 - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles - Déclaration des tonnages — Redistribution 2023

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

203-09-2023

05.05.05 - Tarification 2024 du Lieu d'enfouissement technique

Attendu la recommandation du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire;

Il est proposé par Monsieur Louis-Gabriel Bélanger, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'augmenter la tarification pour 2024 selon le tableau ci-dessous et d'en faire la publication dans Le Peuple de Lotbinière.

Payable avec le poste communication

ITEM	Prix 2023	Prix 2024
Tarif des usagers spéciaux (déchets)	145,00 \$/t. *	157,00 \$/t. *
Matériel pouvant servir au recouvrement des déchets	30,00 \$/t.	30,00 \$/t.
Carcasses d'animaux	2,00 \$/kg *	2,00 \$/kg *
Boues municipales	145,00 \$/t. *	157,00 \$/t. *
Résidus de procédé industriel (100 t. annuellement) **	-----	157,00 \$/t. *
Résidus de procédé industriel (excédent 100 t./an) **	-----	2 000,00 \$/t. *

* Ces montants comprennent les deux redevances à l'enfouissement qui doivent être versées au MELCCFP. Ces redevances seront indexées au coût de la vie au 1^{er} janvier 2024.

** Référence au règlement et assujettie à une approbation au préalable.

05.06 - Sécurité publique

05.06.01 - Motion de remerciement à Monsieur Steeve Fortin

Il est proposé par Madame Annie Thériault, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu unanimement de remercier le sergent directeur Steeve Fortin pour ses 17 années de service dans la région de Lotbinière.

05.07 - Transport / Réseau routier

05.07.01 - PADTC - Reddition de compte 2022 - Suivi

05.08 - Tourisme et culture

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

204-09-2023

05.08.01 - Programme de contributions pour la sécurité nautique du Gouvernement du Canada (PCSN) - Dépôt de projet

Attendu l'appel de projets du Gouvernement du Canada (Transport Canada) via son Programme de contributions pour la sécurité nautique (PCSN) ouvert jusqu'au 20 octobre prochain. Attendu que la ZIP les deux Rives et Canot Kayak Québec ont déjà entamé des actions de caractérisation du fleuve Saint-Laurent dans la région de la MRC de Lotbinière en 2020;

Attendu que la MRC de Lotbinière (département du tourisme) souhaite signaler un (ou deux) parcours de niveau intermédiaire-avancé pour le kayak de mer pour intégrer la Route Bleue;

Attendu que ce projet répond aux enjeux et orientations de la planification stratégique de la MRC de Lotbinière et du département du tourisme :

MRC Lotbinière :

- ENJEU 1 : Un développement économique durable qui repose sur les forces et attraits du territoire
 - Soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée
- ENJEU 2 : Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie
 - Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant
- ENJEU 3 : Qualité de l'environnement naturel et humanisé
 - Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, patrimoine et paysages
- ENJEU 4 : Concertation, communication et promotion
 - Parfaire notre identité territoriale et culturelle
 - Promouvoir notre territoire et ses atouts

Tourisme :

- ENJEU 1 : Le renforcement de l'offre et le développement d'un tourisme durable, inclusif et responsable
 - Promouvoir les attraits qui se démarquent en tourisme responsable et durable
 - Intégrer le transport durable
- ENJEU 2 : Le positionnement de la région comme une destination de tourisme lent
 - Consolider la promotion 4 saisons
 - Soutenir le développement de l'agrotourisme, du patrimoine naturel, culturel et du paysage
 - Développer l'offre touristique 4 saisons
 - Faire connaître la diversité des paysages de Lotbinière

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'appuyer le dépôt du projet d'implantation d'un (ou deux) parcours de niveau intermédiaire-avancé de kayak de mer dans le cadre de la Route Bleue au Programme de contributions pour la sécurité nautique du Gouvernement du Canada (PCSN).

205-09-2023

05.08.02 - Entente de développement culturel (EDC) - Renouvellement

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) demande aux MRC signataires d'entente de développement culturel (EDC) à faire part de leurs attentes budgétaires et de leurs plans d'action préliminaires d'ici le 6 octobre 2023;

Attendu que la MRC souhaite respecter les principes directeurs de la nouvelle politique culturelle 2023 de développer l'offre culturelle, sensibiliser au rôle de la culture et agir sur la précarité du milieu culturel;

Attendu que les projets de l'EDC 2021-2023 sont entièrement réalisés ou en voie de l'être d'ici la fin de l'entente 2021-2023;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de déposer une nouvelle demande au ministère de la Culture et des Communications pour une contribution de 30 000 \$, de confirmer l'investissement minimal de 30 000 \$ dans l'entente de développement culturel et de mandater Madame Florence Guay-Picard, conseillère en développement culturel, pour préparer le plan d'action associé à cette intention.

06 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

07 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

206-09-2023

07.01 - Conformité de règlements d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Municipalité	Adoption	Type	No du règlement	No du certificat
N.D.S.C. d'Issoudun	3 avril 2023	Démolition	2023-02	2023-44
Saint-Janvier- de-Joly	15 août 2023	P. urbanisme/ Zonage	384-23	2023-45

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

Laurier-Station	12 juin 2023	Démolition	10-23	2023-46
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	4 juillet 2023	Démolition	202-2023	2023-47
Saint-Patrice-de-Beaurivage	13 septembre 2022	P. urbanisme/ Zonage	395-2022	2023-48
Saint-Apollinaire	11 septembre 2023	Zonage	961-2023	2023-49
Saint-Sylvestre	11 septembre 2023	Zonage	173-2023	2023-50
Saint-Sylvestre	11 septembre 2023	Plan d'urbanisme	174-2023	2023-51

207-09-2023

07.02 - Avis de conformité au schéma d'aménagement pour une demande à la CPTAQ du MTMD (reconstruction du pont P-04216, enjambant la rivière Henri, sur le 3e-et-4e rang Ouest, à Saint-Janvier-de-Joly)

Attendu la demande d'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, auprès de la CPTAQ (dossier 442596), pour morcellement et utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 5 992 762 du cadastre du Québec (superficies visées totalisant 120,7 mètres carrés), afin de reconstruire le pont P-04216;

Attendu que ladite parcelle est requise pour refaire la structure, les talus, améliorer le drainage aux amorces et enrocher les abords de la structure;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAA;

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu :

1. d'appuyer le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans sa demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ (dossier 442596), pour morcellement et utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 5 992 762 du cadastre du Québec (superficies visées totalisant 120,7 mètres carrés), afin de reconstruire le pont P-04216;
2. d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

208-09-2023

3. d'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

07.03 - Avis de conformité au schéma d'Aménagement - Demande à la CPTAQ afin de dévier un cours d'eau à Sainte-Croix

Attendu la demande d'autorisation de la municipalité de Sainte-Croix, auprès de la CPTAQ (dossier 442107), afin de dévier un cours d'eau pour permettre un développement résidentiel (en zone blanche) et la mise en place d'un projet d'assainissement des eaux usées sur une partie du lot 3 590 854 du cadastre du Québec, sur une superficie de 4 093 m²;

Attendu que la déviation du cours d'eau permettra de maximiser les superficies à vocation résidentielle hors de la zone agricole;

Attendu que cette déviation de cours d'eau permettra de faciliter la mise en place d'un projet d'utilité publique puisque le secteur ainsi dégagé permettra la mise en place des canalisations visant à rejoindre les étangs aérés;

Attendu que le MELCCFP a été consulté et qu'un avis favorable au projet a été émis;

Attendu qu'une superficie cultivable créée par le remblaiement du fossé mitoyen et d'une partie du cours d'eau (4 057 m²) compensera la perte de superficie cultivable par l'aménagement du cours d'eau (4 093 m²);

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu :

1. d'appuyer la demande d'autorisation de la municipalité de Sainte-Croix, auprès de la CPTAQ (dossier : 442107), pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 3 590 854 du cadastre du Québec, sur une superficie de 4 093 m² ;
2. d'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'aux règlements de contrôle intérimaire;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

3. de renoncer au délai de trente (30) jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAA.

209-09-2023

07.04 - Entrée en vigueur du règlement 341-2023 - modifiant le RCI

07.05 - Demande de prolongement d'un îlot déstructuré à Val-Alain (îlot no 33070-02-A)

Attendu la résolution 2023-08-209 de la municipalité de Val-Alain demandant à la MRC de prolonger un îlot déstructuré (33070-02-A) en direction ouest (sur le lot 5 992 926) afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence;

Attendu qu'il s'agit d'un lot qui a été refusé en 2007 lors de la demande initiale de la MRC et que la CPTAQ n'accepte pas, notamment, les demandes visant à agrandir des îlots déstructurés si le terrain visé est vacant;

Attendu que le comité d'aménagement et de développement ne recommande pas d'amorcer la démarche de modification de l'îlot déstructuré;

Il est proposé par Monsieur Jean Bergeron, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d'indiquer à la municipalité de Val-Alain que la MRC de Lotbinière ne donnera pas suite à la demande de modification de l'îlot déstructuré 33070-02-A.

08 - INFORMATIONS DIVERSES (CORRESPONDANCES)

08.01 - Informations organisations

08.02 - Comités

210-09-2023

09 - COMPTABILITÉ ET COMPTES À PAYER

09.01 - Comptes payés et à payer du mois

Il est proposé par Monsieur Normand Côté, appuyé par Monsieur Jonathan Moreau et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement.

Description	Montants
Liste des déboursés :	
Chèques émis	167 931,30 \$
Dépôts directs à faire	574 538,01 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	365 196,86\$
Total des paiements :	1 107 666,17 \$

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

211-09-2023

Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	255 558,82 \$

10 - AFFAIRES NOUVELLES

10.01 - Campagne achat local

Attendu que la MRC de Lotbinière, via plusieurs de ces départements, souhaite générer des retombées économiques positives, promouvoir l'achat local, faire rayonner la destination grâce à la nouvelle identité régionale et stimuler un accroissement de l'achalandage dans nos commerces locaux;

Attendu que la MRC souhaite tenir une campagne d'achat local pour réaliser les objectifs mentionnés ci-haut tout le mois de novembre 2023;

Attendu que le programme d'achat local de La Ruche propose un concept unique et accessible pour tous afin de stimuler l'économie d'ici;

Attendu que le projet répond aux enjeux suivants de la Planification stratégique 2019-2022 de la MRC :

- Enjeu 1 : Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire;
- Enjeu 2 : L'accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie;
- Enjeu 4 : Concertation / communication et promotion.

Attendu que le projet répond aux enjeux suivants du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Lotbinière :

- Enjeu 1 : Achat local;
- Enjeu 3 : Agrotourisme et tourisme gourmand.

Attendu que le projet répond aux enjeux suivants de la Planification stratégique touristique 2023-2027;

- Enjeu 1 : Renforcement de l'offre et le développement d'un tourisme durable et responsable;
 - Action prioritaire : soutenir le développement et le renforcement des chaînes d'approvisionnement local et d'économie circulaire.
 - Action prioritaire : soutenir le développement de l'agrotourisme, du patrimoine naturel, culturel et du paysage.
 - Action prioritaire : hausser la notoriété grâce à la nouvelle image attractive de la région.

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- Enjeu 2 : Le positionnement de la région comme destination du tourisme lent;

Attendu que le projet répond à l'enjeu 3, L'attractivité économique, de la Planification stratégique du service aux entreprises de la MRC de Lotbinière;

Attendu que les objectifs et les effets à courts et moyens termes mentionnés dans le document de présentation du projet répondent à plusieurs de nos enjeux;

Attendu l'ouverture du Comité de développement économique lors de la présentation d'amorce du projet le 28 février 2022;

Attendu le montage financier se trouvant dans la présentation du dossier;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dion, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu d'autoriser la réalisation du projet Campagne d'achat local ainsi que son financement (30 000 \$) par la MRC de Lotbinière et d'autoriser Monsieur Stéphane Bergeron, directeur général, à signer les documents requis pour le dépôt du projet.

Payable avec le Fonds Régions et Ruralité, volet 2

212-09-2023

10.02 - Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025 - Ouverture des appels à projets des volets B et C

Attendu la mise en place d'une entente sectorielle visant le développement de la culture entre les MRC et la ville de Lévis en Chaudière-Appalaches de 2022 à 2025;

Attendu que l'entente sectorielle se décline en plusieurs volets ayant différents objectifs afin de favoriser le rayonnement de la culture en Chaudière-Appalaches;

Attendu que le volet B, Espace culturel, prévoit une somme de 50 000 \$ pour la réalisation d'un espace culturel structurant et que le volet C, Soutien financier équipements et infrastructures culturels, prévoit une somme totale de 30 000 \$ pouvant être subdivisée en montant de 5 000 \$ ou 10 000 \$ pour l'acquisition d'équipement ou le développement d'infrastructures;

Attendu qu'un appel à projets pour le traitement de ces sommes donne l'occasion au milieu de soumettre et de réaliser des projets favorisant le développement de la culture sur le territoire de la MRC;

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu, notamment, la nécessité d'encourager la concertation et la mutualisation des ressources sur le territoire, de favoriser l'effet structurant des projets en encourageant le maillage avec d'autres sources de financement et de répondre aux enjeux soulevés par la politique culturelle de la MRC;

Il est proposé par Monsieur Louis-Gabriel Bélanger, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'approuver le contenu des documents d'appel à projets des volets B et C et, conséquemment, des critères d'analyse des demandes de projets et de lancer l'appel à projets des volets B et C selon l'échéancier suivant :

Étapes	Dates
Ouverture des appels à projet des volets B et C	1 ^{er} octobre 2023
Date limite des dépôts des demandes aux volets B et C	31 décembre 2023
Analyse des demandes et recommandation du comité d'aménagement au conseil des maires	Janvier 2023 (date à confirmer)
Approbation par le conseil des maires	Janvier 2023 (date à confirmer)
Approbation par le comité directeur de l'entente sectorielle	Date à confirmer
Annonce officielle aux demandeurs	Date à confirmer
Date limite pour la réalisation des projets	31 décembre 2025

11 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

213-09-2023

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu la levée la séance à 21 h 16.

Le préfet

Le directeur général

Je, Daniel Turcotte, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.